



Surendettement à cause des banques et organismes de crédit

Par **Goks**, le **13/10/2009** à **21:53**

Bonjour, j'aimerais quelques informations sur une assistance juridique car :
Mes parents sont en surendettement à cause des pas mal de crédits! - Ce que je ne comprends pas c'est pourquoi les banques où les organismes de crédit font des crédits sans vérifier si la personne a un pourcentage d'endettement supérieur à 33% . cela entretient encore plus la personne!
D'autre part ma mère a fait des crédits en effectuant la signature de mon père!
Aujourd'hui la banque les menace en disant que si il porte plainte contre eux, ils feront de même contre ma mère!
Je pense que cette banque se reproche quelque chose et à envie de faire peur à mes parents pour qu'ils ne fassent rien!
Mon père avait des actions en bourse et ma mère les a vendus à la banque (au moment où la bourse était basse!) car elle n'arrivait plus à payer!
Elle a fait la signature de mon père sans qu'il le sache!
Est-ce que le banquier a le droit de vendre des actions sans que la personne soit physiquement présente? Car la vente des actions a été bénéfique pour la banque!
Il y a-t-il des recours pour déposer une plainte contre la banque et les organismes de crédit pour avoir entraîné mes parents au surendettement?
Merci de me répondre rapidement.
Merci.

Par **jeetendra**, le **14/10/2009** à **08:33**

[fluo]CRESUS ISERE[/fluo]
137 Rue Mayoissards
Famille en Isère
38430 MOIRANS
TEL : 04.76.06.58.00
Bonjour, l'idée de s'en prendre au banquier n'est pas bonne, vos parents sont adultes, ils ont souscrit les crédits en surestimant leur capacité de remboursement, contactez l'Association Cresus à Moirans, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des surendettés, courage, cordialement.